

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juin 2021

*Tenu à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID-19  
Public accepté en nombre limité.*

Membres présents : 15

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### **Ordre du jour :**

Approbation du PV du conseil du 12 mai 2021

Présentation du programme de sécurisation du centre bourg en présence de l'Agence Technique Départementale

Décisions modificatives

Organisation des élections

Prix cantine septembre 2021 ; organisation et information cantine pour la rentrée scolaire

Organisation du 14 juillet

Information schéma poids lourds

Information mur avec Sculpt' : mardi 15 juin 18h

Subvention course cycliste des Etangs

Horaires éclairage public

Questions et informations diverses

***Présentation du programme de sécurisation du centre bourg par Madame Juliette BOUTRY au titre de l'Agence Technique Départementale*** sur la base d'un PowerPoint projeté sur grand écran.

Le périmètre d'intervention comprend l'ensemble de la traverse entre les panneaux d'entrée d'agglomération, sur les routes départementales 49, 121, 122 et 123. Le périmètre de réflexion, plus important que le périmètre d'intervention, permet d'élargir la perception de l'espace, rendant possible la prise en considération de tous les éléments pouvant influencer sur le comportement des usagers.

L'analyse fait ressortir les problématiques suivantes :

- ) des vitesses trop élevées
- ) des cheminements piétons absents ou dangereux
- ) un carrefour dangereux rendant les échanges compliqués

et les principaux enjeux de sécurité :

- ) la réduction des vitesses
- ) la sécurisation des piétons

-) la sécurisation des échanges au carrefour de la RD 121 avec la RD 123

Sur chaque route départementale on retrouve 3 zones, 3 séquences : la séquence d'entrée et de sortie d'agglomération, la ou les séquences de transition et la séquence de cœur de bourg.

La présentation a été réalisée sur la base de photos aériennes et de constatations faites sur le terrain. Celle-ci devra être validée par la réalisation d'un projet basé sur un relevé topographique.

L'enveloppe prévisionnelle, présentée par séquence, s'élève à 886 000 € HT (plan topographique et maîtrise d'œuvre inclus).

Après discussion il apparaît que l'urgence à intervenir se situe sur la RD 121 côté Salbris, soit en entrée d'agglomération, soit en cheminement piétons, l'objectif étant que le piéton retrouve sa place à Marcilly. Evaluation a priori de l'ordre de 100 000 €.

Les dossiers de demande de subvention « Dotation de Solidarité Rurale » et « Dotation d'Aménagement et de Développement Durable » devront être montés pour novembre 2021.

**Approbation du PV du 12 mai 2021** : unanimité

**Décisions modificatives** rendues nécessaires pour le remplacement en urgence du véhicule de la commune avec cession du véhicule HS : unanimité

**Organisation des élections** : vérification pour les 2 élections (départementales et régionales) des tableaux de présence (présidents, secrétaires, assesseurs, scrutateurs) et des conditions de vaccination ou tests à défaut.

**Prix cantine septembre 2021** : alignement sur le tarif pratiqué au niveau du SIVOS : 3.05 €. Unanimité

**Prévisions d'organisation de la cantine pour la rentrée scolaire** : la cantinière actuelle ayant prévu de déménager à la Toussaint, la commune est à la recherche de solutions alternatives. La piste de la livraison de repas froids comme dans les 2 autres cantines du RPI, outre l'intérêt d'harmoniser les pratiques, ne nécessite pas de travaux conséquents.

Le résultat des études en cours seront présentés au prochain conseil.

**Organisation du 14 juillet** : la levée des restrictions prévue le 30 juin prochain, reste conditionnée à la situation sanitaire. De l'avis de tous les conseillers, un feu d'artifice, dont on ne sait pas encore s'il sera autorisé, sans public, a peu d'intérêt.

Par ailleurs le Réveil de Marcilly, privé de répétitions en raison du protocole sanitaire, ne souhaite pas assurer sa prestation habituelle.

L'idée d'associer l'inauguration du plateau multisports qui justement devrait être terminé à cette date, à ce moment réputé festif, est accueillie avec enthousiasme : des informations seront relayées dans ce sens.

**Information schéma poids lourds** : d'après celui-ci le trafic de transit des plus de 3,5 t ne devrait plus passer par Marcilly. Mme le Maire va demander le calendrier de mise en place et la nature des dispositifs de contrôles.

**Sculpt'** : inauguration du mur mardi 15 juin à 18h

**Subvention course cycliste des Etangs du 26 juin 2021** (de La Ferté Beauharnais à Ecoparc en passant par Saint Viâtre, Marcilly, Millançay). Le passage à Marcilly est prévu entre 13h et 14h.

La demande s'élève à 0,50 € par habitant : Mme le Maire propose la somme de 100 €. Unanimité.

**Horaires éclairage public** : après discussion est prise la décision de ne pas éclairer la commune pendant l'été, exception faite le 25 juin place de l'église en raison du concert.

**Questions et informations diverses :**

PCS : Mme le Maire indique que l'exercice de Plan Communal de Sauvegarde reporté en raison du COVID-19, aura bien lieu d'ici les vacances d'été, l'argument de l'absence de conseillers déjà en vacances n'étant pas pertinent au regard d'évènements graves pouvant se produire à n'importe quel moment.

Mise à disposition de composteurs samedi 5 juin 2021 matin : 26 Marcigaultais se sont déclarés intéressés.

Opération citoyenne de nettoyage des déchets : RV samedi 5 juin à 14h30 devant la salle des fêtes.  
Répétition générale avant la participation à la journée mondiale le 19 septembre prochain

Rappel des horaires de bricolage et jardinage à faire dans le prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance

Le Maire